



Assemblée générale

Distr. générale

6 juillet 2022

Français

Original : anglais/espagnol/français

Soixante-dix-septième session

Point 104 de la liste préliminaire*

**Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée****Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Albanie	2
Algérie	3
Burkina Faso	7
Chypre	7
Espagne	9
Grèce	19
Türkiye	19
III. Réponse reçue de l'Union européenne	23

* [A/77/50](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 76/65, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-dix-septième session un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le présent rapport, établi à l'aide d'informations transmises par les États Membres, fait suite à cette requête¹.

II. Réponses reçues des gouvernements

Albanie

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

L'Albanie a la ferme volonté de garantir la sûreté et la sécurité de la région méditerranéenne.

Dans le domaine du transfert d'armes, l'Albanie plaide pour une transparence totale et communique chaque année des informations dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies, du Traité sur le commerce des armes et du rapport régional sur l'exportation d'armes (pour les pays de l'Europe du Sud-Est).

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, le Ministère albanais de la défense contribue à diverses initiatives auxquelles participent également des pays de la région de la Méditerranée. L'accent est mis sur la coopération et la poursuite d'un dialogue ouvert entre les parties afin de resserrer les liens et d'instaurer une confiance mutuelle.

Réunion des ministres de la défense des pays de l'Europe du Sud-Est

L'Albanie a mis en avant la pertinence du processus concerné en tant que mécanisme efficace de renforcement de la confiance en Europe du Sud-Est, sachant que cette instance permet d'approfondir les relations entre les pays participants et contribue à leur action en faveur d'un avenir euro-atlantique commun.

Les priorités de l'Albanie sont les suivantes : consolider le mécanisme de renforcement de la confiance ; intensifier la coopération militaire en Europe du Sud-Est ; améliorer le degré d'interaction avec d'autres organisations internationales, à savoir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies, participer à certaines opérations et missions avec la force multinationale de paix pour l'Europe du Sud-Est, accroître l'interopérabilité de la Brigade d'Europe du Sud-Est et sa capacité de déploiement dans le cadre d'opérations de paix et promouvoir la « politique de la porte ouverte », afin de réaffirmer l'attachement de l'Albanie à l'esprit d'ouverture de cette initiative, qui contribue à la paix et à la sécurité dans la région euro-atlantique.

Les forces armées albanaises sont représentées au quartier général de la Brigade d'Europe du Sud-Est et dans le cadre du processus de la Réunion des ministres de la défense des pays de l'Europe du Sud-Est.

¹ À cet égard, des notes verbales ont été adressées le 14 janvier 2022 à tous les États Membres pour solliciter leurs vues à ce sujet. Celles reçues après le 31 mai 2022 seront publiées sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement dans la langue de l'original.

Initiative de la Charte adriatique

Dans le cadre de cette initiative, l'Albanie appuie une politique de la « porte ouverte », la promotion du dialogue politique et du bon voisinage, le renforcement de la coopération aux fins de représentations communes, ainsi que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme radical. Le pays apporte grandement son concours et encourage les initiatives en vue d'une contribution conjointe des États-Unis et de la Charte adriatique sur la scène internationale.

Force d'intervention médicale des Balkans

Cette force d'intervention médicale des Balkans a pour objectif de mieux tirer parti des capacités médicales militaires existantes dans la région des Balkans occidentaux, dans le cadre d'une unité médicale plurinationale, en améliorant les capacités de déploiement et la durabilité pour des périodes de plus d'un an. L'Albanie fournit des ressources humaines et du matériel, dans le cadre de cette initiative, et continue d'appuyer les initiatives visant à améliorer et à renforcer le rôle de la force d'intervention dans la région.

Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes-Centre pour la coopération en matière de sécurité

La mission du Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes-Centre pour la coopération en matière de sécurité est de favoriser le dialogue et la coopération sur les questions de sécurité en Europe du Sud-Est par la voie d'une collaboration entre les pays de la région et leurs partenaires internationaux. En outre, dans le cadre de la coopération bilatérale avec les pays de la région et au-delà, le Ministère de la défense poursuit des activités au titre de plans de coopération conjoints bien définis. Même dans un cadre bilatéral, il entend promouvoir le dialogue et la coopération.

L'Albanie fait également partie de l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne qui a été lancée en 2010. Cette initiative, qui fait pendant au plan d'action de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire mis en œuvre à l'intérieur de l'Union européenne, a pour objectif principal de faciliter la coopération régionale afin d'améliorer les capacités de réduction de ces risques.

Algérie

[Original : français]
[31 mai 2022]

L'Algérie, qui recommande à l'Assemblée générale l'adoption, de manière régulière et soutenue, du projet de résolution sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, contribue au moyen de cette résolution à la volonté commune de renforcer la coopération sur les dimensions sécuritaire, culturelle et économique dans l'espace méditerranéen. Ses efforts s'illustrent, à titre non exhaustif, par les mesures décrites ci-dessous.

I. Partenariats développés dans l'espace méditerranéen

1. Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5)

L'Algérie conçoit le Dialogue 5+5 comme un forum de concertation efficace au renforcement de la coopération en matière de sécurité. Elle œuvre à la promotion d'un dialogue constructif qui traduit de plus en plus la prise de conscience des pays membres, notamment vis-à-vis des enjeux de paix et de sécurité de la région.

Les rencontres tenues dans le cadre de ce dialogue ont permis d'adopter des mesures concrètes visant à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. L'Algérie souligne, dans ce cadre, l'impératif d'une approche globale intégrant les dimensions sécuritaires pour combattre et éradiquer les réseaux criminels.

Les mesures envisagées par l'Algérie prennent en considération le lien existant entre la sécurité et le développement, ainsi que le rôle moteur qu'elle joue en matière de lutte antiterroriste et sa contribution à la stabilité et la sécurisation de la région.

2. Initiative 5 +5 Défense

En décembre 2021, les Ministres des États membres de l'Initiative 5+5 Défense se sont engagés, aux termes de la déclaration conjointe de Nouakchott, à poursuivre entre autres des actions efficaces et durables contre les menaces communes dans le cadre des projets engagés ; à promouvoir des solutions communes contre les menaces cybernétiques à travers la création du Forum Cyber ; et à encourager l'examen des effets multidimensionnels des pandémies [notamment de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)] et des autres catastrophes majeures dans la région.

De même qu'ils ont approuvé le plan d'action de l'année 2022, en cours d'exécution, avec 56 activités dont 4 seront effectuées sous la responsabilité de l'Algérie.

3. Dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

L'Algérie a adhéré, en mars 2000, au dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans l'objectif de contribuer au renforcement de la sécurité collective dans l'espace méditerranéen, selon une approche globale et complémentaire avec les différentes initiatives et les divers cadres de dialogue en Méditerranée. Trois principaux axes de coopération peuvent être définis, à savoir : le dialogue et les consultations de haut niveau sur les questions de sécurité régionale et internationale ; la formation et l'échange d'expériences ; et la coopération scientifique.

4. Dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale et de la lutte contre le terrorisme

L'Algérie et l'Union européenne ont mis en place, en application de l'accord d'association qui les lie, un sous-comité « Dialogue politique, sécurité et droits de l'homme », qui se réunit régulièrement. Les deux parties ont également entamé un dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale. Le Conseil d'association entre l'Union européenne et l'Algérie constitue un cadre de dialogue politique, de coopération et d'échange sur les questions liées à la sécurité entre les deux parties.

5. Dialogue méditerranéen de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

L'Algérie participe activement aux réunions d'activités méditerranéennes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment celles relatives à la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la radicalisation et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, à la migration et au trafic des armes légères et de petit calibre.

6. Centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la région de l'Afrique du Nord et du Sahel

Le bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'initiative relative aux centres d'excellence, sis à Alger, a permis de lancer des projets de coopération dans les domaines relatifs à l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, y compris concernant la détection de telles substances au niveau des postes frontaliers, le transport terrestre des produits chimiques et biologiques et la gestion des déchets chimiques et biologiques.

7. Programme régional sur la cybercriminalité avec les pays méditerranéens « CyberSud »

L'Algérie participe à l'élaboration d'un projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe qui a pour objectif le renforcement des capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité et de preuve électronique dans la région de la Méditerranée.

8. Coopération régionale sur le contrôle des exportations d'armes

L'Algérie participe, avec les pays d'Afrique du Nord, aux activités relatives au contrôle des exportations d'armes lancées par l'Union européenne, qui ont pour objectif la promotion du dialogue régional sur le contrôle des exportations d'armes et de discuter des thèmes d'intérêt commun en la matière entre les pays partenaires concernés.

9. Coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs

Le partenariat entre l'Algérie et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) a pris la forme d'un partenariat de formation, à travers le lancement d'un programme d'échange au titre du projet régional de coopération intitulé « Partenariat UE/région MENA de formation à la lutte contre le terrorisme » (CEPOL CT). Un atelier régional sur le terrorisme en relation avec le crime organisé a été organisé à Alger en 2020.

II. Initiatives lancées sur le continent africain

L'Algérie ne cesse de plaider pour le renforcement et l'appui, par les organisations internationales et régionales pertinentes, notamment, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne, des mécanismes existant en Afrique, notamment ceux décrits ci-dessous.

1. Coordination sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique

À l'occasion de la trente-cinquième session de la Conférence de l'Union africaine, les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine ont adopté une décision sur le rapport du Président de la République algérienne démocratique et populaire, Abdelmadjid Tebboune, champion de la lutte contre le terrorisme et

l'extrémisme violent. Ce rapport a été établi dans le cadre de l'accomplissement par M. Tebboune de son rôle de coordonnateur sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, confié par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

Ce rapport s'articule autour de trois axes directeurs : constat sur la menace terroriste sur le continent africain ; évaluation des stratégies et outils de l'Union africaine ; et des recommandations.

2. Efforts de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel

Plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées en vue d'examiner et de recenser les mesures nécessaires pour combattre les activités terroristes et leurs fléaux connexes dans la région. Une série de rencontres des chefs d'état-major des armées et de services de sécurité des principaux pays concernés (Algérie, Mali, Niger et Mauritanie) a également été tenue dans le cadre du Comité d'état-major opérationnel conjoint, ce qui a permis de mettre en œuvre des mesures pratiques et opérationnelles visant la coordination entre les forces de sécurité des pays concernés.

Ce cadre de coopération a permis également la mise en place de programmes de formation des agents de sécurité et des services de douanes, assurés par l'Algérie au profit des pays de la région, afin de leur permettre de développer leurs propres capacités administratives, techniques et opérationnelles en ce domaine.

3. Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme

Considéré comme un organe central et opérationnel dont l'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et intégrée, le Centre reflète la ferme volonté des États africains de conjuguer leurs efforts avec ceux de la communauté internationale afin de mettre en œuvre une action concrète, urgente et collective pour endiguer le terrorisme, notamment au moyen de la centralisation des informations et études sur le terrorisme.

4. Organisation africaine de coopération policière

L'Organisation africaine de coopération policière (AFRIPOL) entretient des liens étroits de coopération avec les organisations similaires, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (EUROPOL). Il est perçu en tant que mécanisme de coopération policière entre les pays de l'Union africaine, mais aussi en tant qu'acteur important dans la sécurité de la région de la Méditerranée et un interlocuteur potentiel pour les pays de la rive nord du bassin méditerranéen.

5. Efforts dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme

L'Algérie a coprésidé un atelier sur la prise en compte de la dimension du genre dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme, organisé à Dakar en mai 2022. Elle a participé au séminaire organisé par le groupe de travail sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, en décembre 2021, sur le thème « Affronter l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme en ciblant les discours, les mentalités et les comportements ».

Burkina Faso

[Original : français]

[31 mai 2022]

Le Burkina Faso s'est convaincu d'une évidence : la sécurité ne peut pas être pleinement assurée si l'environnement sécuritaire est menacé. En d'autres termes, la sécurité du Burkina Faso dépend de la sécurité aux niveaux sous-régional et régional. Ainsi il appelle à la coopération avec les pays de la sous-région. C'est le cas notamment de la coopération avec les pays de la région méditerranéenne.

En effet, les crises arabes en général et en Libye en particulier ont entraîné une prolifération et une circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans les pays du Sahel ; ces armes sont tombées dans les mains de groupes armés terroristes qui écument le Sahel en général et les pays du Liptako-Gourma (Mali, Niger et Burkina Faso).

Aussi, la coopération avec la région méditerranéenne est fondamentale pour enrayer le terrorisme dans les pays du Sahel. Force est de constater que certains réseaux ou groupes terroristes sont les résidus du terrorisme qu'ont connu certains pays de cette région depuis les années 1990 comme, notamment, le cas de Mokhtar Belmokhtar d'Al-Mourabitoun, dont les ramifications s'étendent de nos jours jusqu'au Burkina Faso. En effet, plusieurs attaques terroristes perpétrées sur le territoire burkinabè porteraient la signature de ce groupe terroriste djihadiste.

Le Burkina Faso, sous un autre angle, demande que cette coopération soit renforcée en ce sens que plusieurs trafics quittant les côtes ouest-africaines en direction d'autres pays, comme les pays européens, ont pour passage les pays de la Méditerranée. Le renforcement de la coopération pourrait freiner ces trafics. Selon plusieurs sources, les trafics de drogue quittant l'Amérique latine à destination de l'Europe passent par les pays du golfe de Guinée et transitent par les pays de la Méditerranée.

Il en est de même des trafics de migrants vers l'Europe, dont la Méditerranée est l'une des zones de transit où souvent de nombreux Ouest-africains périssent en mer ou dans le désert. Selon les médias, plusieurs personnes d'origine ouest-africaine ont été traitées comme des esclaves dans certains pays, en bafouant simplement la dignité humaine et en violant les droits élémentaires et fondamentaux de l'homme qui sont reconnus et garantis par les conventions et traités au niveau international en la matière.

Le renforcement de la sécurité et de la coopération avec la Méditerranée pourrait réduire de façon considérable l'insécurité et le terrorisme dans les pays du Sahel dont le Burkina Faso.

Chypre

[Original : anglais]

[31 mai 2022]

La stabilité de la région méditerranéenne est une priorité pour Chypre qui, par principe, s'emploie à coopérer avec tous les partenaires locaux désireux de garantir la sécurité de ce carrefour historique. Bien évidemment, les priorités immédiates de Chypre concernent la Méditerranée orientale. Les relations de bon voisinage ainsi que le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'état de droit sont les principes fondamentaux de la politique que mène Chypre vis-à-vis de ses voisins, lesquels n'ont pas toujours approuvé cette position de principe, ni adopté la

même démarche, comme en témoignent les violations passées et en cours contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre, commises par un État Membre voisin.

Dans le souci de promouvoir une stabilité durable, Chypre s'est employée à établir, conjointement avec la Grèce, des mécanismes trilatéraux de coopération avec ses voisins de la Méditerranée orientale. Ces contacts ont commencé à produire des résultats concrets dans bon nombre de domaines de coopération, dont l'énergie, la lutte contre le terrorisme, l'environnement, les cybertechnologies et l'innovation, ou encore l'éducation. Ces mécanismes se sont révélés être résilients et adaptables, et de nouveaux partenaires se sont joints aux réunions particulières organisées dans ce cadre, ce qui reflète une capacité de mobiliser des acteurs au-delà du voisinage immédiat.

Chypre est parfaitement consciente des effets dévastateurs que les changements climatiques pourraient avoir en Méditerranée, notamment sur la sécurité. La raréfaction des ressources, notamment de l'eau, les effets de l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement et la désertification, ainsi que les migrations climatiques ne sont que quelques-uns des facteurs d'insécurité que les États méditerranéens doivent s'employer à atténuer par la voie de la coopération. La sécurité environnementale, notamment en ce qui concerne les dommages transfrontaliers pouvant être occasionnés par les centrales nucléaires, est un autre domaine qui bénéficierait d'un renforcement de la coopération dans notre région.

L'énergie a toujours été un domaine prioritaire pour nombre de nos partenaires dans la région et la coopération est plus que jamais nécessaire, compte tenu de l'instabilité résultant des conflits et de la nécessité de passer à des énergies propres et d'éliminer progressivement les combustibles fossiles. La carte énergétique de notre région s'est transformée ces dernières années et la coopération est en train d'être recalibrée. Chypre poursuit son propre programme énergétique, dans le plein respect du droit international et de sa souveraineté et de ses droits souverains. Elle a délimité son espace maritime conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et a conclu des accords bilatéraux de délimitation avec les États voisins sur la même base juridique. On ne saurait trop insister sur l'importance de la Convention, qui constitue le cadre juridique incontestable de toutes les activités menées dans les océans et les mers. Elle constitue le fondement même de la coopération pacifique reposant sur des règles et du règlement pacifique des différends maritimes. Du fait que la Convention reflète le droit international coutumier, elle est applicable par les nations qui n'y sont pas parties ou à leur encontre, d'où l'obligation de tous les États de veiller à agir de manière conforme à la Convention et au droit international en général. Malheureusement, tous les pays de la région ne respectent pas le droit international et la souveraineté et les droits souverains de leurs voisins, préférant poursuivre la diplomatie de la canonnière, au détriment de tous les habitants de la région.

Enfin, la migration irrégulière est déjà un problème de sécurité en Méditerranée. Les millions de migrants qui traversent la Méditerranée s'exposent à de graves dangers, renforçant au passage les trafiquants d'êtres humains, tandis que les pays de destination ont du mal à gérer les arrivées et les demandes d'asile. La petite taille de Chypre a mis à rude épreuve ses capacités de faire face à ce phénomène. Le renforcement de la coopération dans la région, entre les États d'origine, de transit et de destination, est l'une des mesures à appliquer. En outre, les États qui instrumentalisent les migrants à des fins politiques doivent cesser cette pratique.

Espagne

[Original : espagnol]

[31 mai 2022]

Le XXI^e siècle a modifié la perception collective de la sécurité internationale et sa définition. Face à la coexistence de nouveaux acteurs, de nouveaux défis et de nouvelles menaces, qui accentuent l'incertitude et la complexité de notre temps, la sécurité figure désormais au premier rang des préoccupations de la communauté internationale.

La Boussole stratégique de l'Union européenne, approuvée par le Conseil de l'Union le 21 mars 2022, est la nouvelle référence en matière de sécurité européenne. Selon cet outil, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, dont témoignent les programmes nucléaires de la Corée du Nord et de l'Iran, l'utilisation répétée d'armes chimiques ainsi que le développement et le déploiement de nouveaux missiles balistiques, de croisière et hypersoniques avancés, constitue une menace persistante. La Chine et la Fédération de Russie renforcent leur arsenal nucléaire et mettent au point de nouveaux systèmes d'armement, tandis que certaines puissances régionales ont accès à des systèmes d'armes classiques sophistiqués. Pour favoriser le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, l'Union européenne continuera d'œuvrer pour que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires conserve une place centrale et que les États dotés des plus grands arsenaux les réduisent par la conclusion d'accords successifs au Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et de soutenir la préservation de l'interdiction mondiale des armes chimiques ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

La prolifération des armes de destruction massive est l'un des risques et menaces visés dans la stratégie de sécurité nationale adoptée par l'Espagne en 2021, qui fixe le renforcement du multilatéralisme comme objectif de son troisième axe stratégique : « Une Espagne qui participe à la préservation de la paix et de la sécurité internationales et défend ses intérêts stratégiques ». Pour renforcer le multilatéralisme, trois lignes d'action ont été définies :

- Promouvoir la diplomatie préventive et le rôle de l'Espagne en tant qu'acteur résolument engagé dans la médiation des conflits à l'étranger ;
- Contribuer à renforcer le soutien au régime international de non-prolifération des armes de destruction massive et de désarmement, en actualisant le régime international de contrôle, d'exportation et de vérification ;
- Favoriser la mise en œuvre des objectifs du deuxième Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité, à savoir intégrer une perspective de genre dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et la consolidation de la paix et faire en sorte que les femmes y prennent une large part.

En juin 2020, en collaboration avec le Conseil national de défense, le Premier Ministre espagnol a promulgué la Directive de défense nationale 1/2020, document de base qui ouvre un nouveau cycle de planification en différentes étapes étalées sur six ans.

Le système espagnol de défense est fondé, d'une part, sur les capacités et forces que le pays est en mesure de mettre au service d'une sécurité nationale considérée comme un tout, et, de l'autre, sur la pratique d'un multilatéralisme efficace dans lequel les intérêts et valeurs de l'Espagne sont mieux défendus et promus.

I. Défense du multilatéralisme

Les cyberattaques, la prolifération des armes de destruction massive, la propagation de mouvements et de groupes fanatiques, armés ou non, les flux de réfugiés et de migrants, le trafic d'êtres humains et la montée du radicalisme sont de nouvelles réalités qui exigent des solutions multilatérales, une volonté politique et une action concertée permettant d'obtenir des résultats concrets au service de la paix et de la stabilité internationale.

L'évolution rapide des nouvelles technologies et la généralisation de leur utilisation changent la donne dans le domaine de la non-prolifération, qu'elle rend plus complexe, comme le contrôle des transferts immatériels d'informations et de connaissances, par exemple. Il en va de même pour les systèmes d'armes plus nouveaux, tels que les systèmes d'armes à distance, qui sont particulièrement préoccupants d'un point de vue humanitaire. Les États doivent donc, dans le cadre du multilatéralisme, déterminer et prendre les mesures nécessaires pour maintenir un contrôle efficace de l'accès aux armes et aux technologies associées ainsi que pour continuer à garantir le respect des principes du droit des conflits armés dans leur utilisation.

Ces réflexions conduisent à s'interroger sur la manière de relever ces défis et les moyens à déployer et les plus efficaces pour y parvenir. Une stratégie multidisciplinaire s'impose, couvrant le champ de la coopération intergouvernementale, la mise au point d'instruments communs de surveillance et de contrôle, l'échange d'informations et l'établissement de nouveaux contrôles ou l'examen des contrôles existants. Sont concernées des dimensions telles que la défense nationale, le renforcement des organisations et instruments multilatéraux, la coopération en faveur du développement et l'élimination du trafic, entre autres.

Des solutions efficaces doivent être proposées pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale. La voie la plus appropriée est celle de l'accord politique et diplomatique, qui doit se traduire par des conventions juridiquement contraignantes en matière de désarmement et de contrôle des armements.

L'Espagne est fermement déterminée à promouvoir les processus de paix et à revitaliser et renouveler le système multilatéral afin de le transformer en un instrument de paix et de stabilité, de progrès et d'avancement. Il faut dans cette optique réduire et maîtriser les armements, promouvoir le soutien à la non-prolifération et au désarmement ainsi que lutter contre les inégalités que crée la mondialisation, seule façon de s'approcher de l'idéal d'une paix qui assure non seulement la sécurité et la coexistence interculturelle mais aussi le développement équilibré et durable de la planète.

Ainsi, l'Espagne contribue à l'application effective des traités et conventions, principalement en s'appuyant sur les organisations internationales et régionales auxquelles elle appartient, comme l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, par une action essentielle dans les domaines politique, économique et technique.

L'existence d'un système multilatéral efficace de désarmement et de non-prolifération, fondé sur le respect effectif des obligations imposées aux États, est la garantie fondamentale de son fonctionnement. Outre qu'elle en accroît l'efficacité, cette approche multilatérale confère au système une importante légitimité.

Le système international doit voir son efficacité renforcée, par des instruments plus cohérents, une plus forte volonté politique et davantage d'accords juridiquement contraignants, pour rester crédible et que l'on évite l'émergence d'initiatives aux

objectifs identiques à ceux des traités et conventions existants, qui ne peuvent que se trouver affaiblis par une telle redondance alors que leurs résultats sont manifestes. Il faut exiger le respect par les États de leurs obligations et favoriser la promotion de systèmes de vérification rigoureux et transparents, acceptés par tous. Il faut également élargir les possibilités de consensus, afin de pouvoir établir des cadres juridiques propres à favoriser de véritables avancées en matière de paix, de sécurité, de coopération et de progrès mondial.

En tant qu'acteur mondial et européen, l'Espagne est résolue à faire progresser la réforme du multilatéralisme, ce qui l'oblige à s'impliquer davantage dans la modernisation des relations internationales et de leurs mécanismes et institutions.

Une politique responsable dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement suppose la promotion d'un système multilatéral efficace. Dans cette optique, il convient de :

- Favoriser l'universalisation, la défense et le renforcement des traités, conventions, accords et régimes internationaux, en évitant les initiatives parallèles aux objectifs identiques à ceux des principaux traités et conventions de désarmement et de non-prolifération et qui échappent aux dispositifs d'examen de ces derniers, les affaiblissant et remettant en cause leur efficacité ;
- Rechercher des solutions politiques mondiales pour prévenir, dissuader ou arrêter la prolifération des armes de destruction massive ou des armes classiques ;
- Intégrer la politique de non-prolifération et de désarmement dans la politique de sécurité globale ;
- Envisager l'inclusion de « clauses de non-prolifération » dans les relations bilatérales et régionales ;
- Renforcer le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Promouvoir la mise en œuvre nationale des obligations internationales ;
- Améliorer l'efficacité des mécanismes de vérification par un appui politique, financier et technique ;
- Renforcer le contrôle des exportations et des importations de matériel de défense et de biens à double usage et accroître le nombre de pays procédant à un tel contrôle ;
- Renforcer les mesures de contrôle des transferts immatériels ;
- Promouvoir l'échange international d'informations ;
- Renforcer l'assistance technique entre États et la coopération en faveur du développement ;
- Promouvoir les échanges licites et responsables de matériel de défense et de technologies à double usage et prévenir le trafic ;
- Faciliter la collaboration entre les administrations et les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les secteurs industriels, qui ont le même objectif.

Seul un système multilatéral solide peut permettre de faire face efficacement à la menace que représente pour la paix et la sécurité internationales la prolifération des armes de destruction massive, conjuguée à d'autres facteurs tels que le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée, les États faillis et les conflits régionaux.

II. Non-prolifération

L'Espagne contribue à l'élaboration et à l'édification d'une architecture mondiale de non-prolifération nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération. L'année 2020 a marqué le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur. L'Espagne, qui y a adhéré en 1987, voit dans cet instrument l'outil le plus précieux dont dispose le monde pour contenir la prolifération et promouvoir le désarmement nucléaire et le cadre où est consacré le droit inaliénable de tous les États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Espagne appelle à l'universalisation du Traité et réaffirme son attachement total et sans équivoque aux trois piliers sur lesquels il repose ; elle réitérera cette position lors de la Conférence d'examen qui doit se tenir en août 2022 à New York.

L'Espagne maintient son appui au régime de garanties fixé à l'article III du Traité et qui permet de vérifier l'exécution des obligations assumées par les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Elle reconnaît pleinement l'autorité de l'AIEA, dont elle soutient sans réserve le renforcement des capacités de vérification et de contrôle.

L'Espagne est soumise à deux systèmes de garanties, celui de l'AIEA et celui de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), qui sont indépendants mais étroitement coordonnés. Le secteur nucléaire espagnol est donc tenu de déclarer périodiquement ses stocks de matières nucléaires et leurs variations. Le Protocole additionnel est entré en vigueur pour l'Espagne le 30 avril 2004. L'Espagne contribue financièrement au système de garanties par l'intermédiaire du programme espagnol de soutien aux garanties nucléaires de l'AIEA.

L'Espagne engage tous les États à participer au Fonds pour la sécurité nucléaire et préconise que les contributions à celui-ci, qui sont actuellement versées au fonds à titre volontaire, soient rendues obligatoires. En 2017, avec l'Australie et le Canada, elle a présenté le document de travail intitulé « La sécurité nucléaire dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ».

L'Espagne a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 24 septembre 1996 et l'a ratifié le 31 juillet 1998. Elle participe en outre à de nombreuses démarches diplomatiques auprès d'États tiers afin d'en promouvoir l'universalité et l'entrée en vigueur. En attendant, les moratoires sur les essais nucléaires, ou toute autre explosion nucléaire, représentent une contribution importante à la paix et à la sécurité internationales. L'Espagne préconise que les États dotés d'armes nucléaires maintiennent et renforcent les engagements existants en matière de moratoire sur ces essais.

L'Espagne participe aux travaux de la Commission préparatoire à Vienne, dont elle soutient activement les activités. Elle contribue également au réseau du Système de surveillance international en accueillant une station sismique primaire à Sonseca, qui est en service depuis 2002. Les activités de coopération entre l'Espagne et la Commission préparatoire ont été développées sur la base d'un accord en date du 14 avril 2000.

L'Espagne est partie à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique et à la Convention sur la protection physique des matières

nucléaires et des installations nucléaires, au titre desquelles elle est particulièrement active.

L'Espagne réaffirme sa préoccupation quant au risque que représente le détournement de matières et de technologies sensibles vers des acteurs non étatiques à des fins terroristes. Elle soutient sans réserve toutes les actions menées pour faire progresser la lutte contre la prolifération asymétrique des armes nucléaires dans le cadre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (elle a présidé en 2015 et 2016, en sa qualité de membre non permanent du Conseil, le comité du Conseil créé par cette résolution), ainsi que leur intensification au moyen du plan d'action pour l'application de la résolution. En 2016, dans le cadre du processus d'examen de celle-ci, Madrid a accueilli une réunion spéciale du comité susmentionné qui visait à favoriser l'échange d'idées entre les membres du Comité afin de donner une direction au processus d'examen et de contribuer à l'élaboration d'un rapport final, ainsi qu'à lancer un débat sur les objectifs de l'examen et le rôle de la résolution 1540 (2004) dans l'architecture internationale de non-prolifération. L'Espagne est membre du Groupe d'amis de la résolution 1540 et a soutenu la résolution 2325 (2016), qui est un prolongement la résolution 1540 et qui a été adoptée alors que le pays était membre du Conseil de sécurité.

L'Espagne encourage les autres États à participer à la lutte mondiale contre le terrorisme nucléaire aux niveaux bilatéral, régional et international. Elle a ratifié la Convention internationale de 2005 pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires de l'AIEA, au titre desquelles elle applique des mesures de contrôle et de supervision du personnel, des entreprises, des prestataires de services et des moyens relevant de la sécurité privée qui interviennent dans des installations nucléaires, afin de garantir qu'ils respectent les normes en vigueur. Pour ce faire, elle a élaboré et applique un plan national d'inspection des installations nucléaires.

L'Espagne soutient l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, dans le cadre de laquelle elle a participé à l'exercice « Gate to Africa ». La quatrième réunion plénière de l'Initiative s'est tenue à Madrid. L'Espagne a présidé le Groupe d'application et d'évaluation entre 2010 et 2013. Pendant sa présidence, les activités de l'Initiative ont été menées avec détermination et de manière coordonnée. En 2013, elle a organisé avec le Maroc l'exercice « Remex », qui a lieu à Madrid, afin de tester les capacités des deux pays et leurs modalités de coopération en cas d'attentats terroristes impliquant des substances radioactives.

L'Espagne participe également aux sommets sur la sécurité nucléaire et au Groupe de contact sur la sécurité nucléaire.

L'Espagne soutient les travaux du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes dans le cadre du G7. Elle encourage la poursuite de ces travaux, l'ouverture à la participation et la transparence.

L'Espagne salue le lancement d'initiatives telles que les exercices de vérification franco-allemand et belge de 2019, le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et l'Initiative du Royaume-Uni et de la Norvège, et appelle à la mise en place d'autres actions de ce type.

L'Espagne appuie la signature de tous les traités visant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires. Elle considère que la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est cruciale pour le renforcement de la sécurité et de la stabilité

dans cette région. Elle a soutenu la première session de cette conférence à New York, qui s'est déroulée en novembre 2019, et s'est félicitée de la tenue de la deuxième session en novembre 2021.

L'Espagne est un fervent partisan du Plan d'action global commun. Elle a soutenu la signature de l'accord entre l'UE3+3 et l'Iran le 15 juillet 2015, qui en a rendu possible la mise en œuvre. Le Plan d'action global commun a été approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2231 (2015). Ayant été élue « facilitatrice » de cette résolution lorsqu'elle était membre du Conseil de sécurité en 2015-2016, l'Espagne a fortement privilégié, en cette qualité, l'application transparente du plan, afin que tous les États bénéficient d'une sécurité juridique dans leurs relations avec l'Iran. Elle regrette que les États-Unis se soient retirés de l'accord et que l'Iran se désengage progressivement de ses obligations. Elle souscrit sans réserve aux efforts diplomatiques faits depuis avril 2021 dans le cadre des pourparlers de Vienne pour remédier à cette situation et approuve pleinement l'action menée à cet égard par le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Lorsqu'elle était membre du Conseil de sécurité en 2015-2016, l'Espagne a également présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), sur le régime des sanctions visant la République populaire démocratique de Corée ; elle demande aujourd'hui à ce pays de respecter ses obligations internationales en matière de non-prolifération et de désarmement.

L'Espagne participe activement à des initiatives ayant pour objectif des résultats concrets. Elle est l'un des principaux membres de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, qui vise à redynamiser la cause du désarmement nucléaire et à réaffirmer le caractère central du Traité sur la non-prolifération, mettant tout en œuvre pour que la dixième Conférence d'examen, qui doit se tenir en août 2022 à New York, soit un succès. Elle participe également à d'autres initiatives, telles que l'initiative Créer un environnement propice au désarmement nucléaire, et invite les États à prendre une part active aux forums qui facilitent le consensus et l'adoption de décisions pragmatiques, concrètes et effectives.

L'Espagne s'emploie à aligner les activités relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire avec celles intéressant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs.

L'Espagne est partie à de nombreux traités et initiatives multilatéraux internationaux visant à lutter contre la prolifération de certaines armes en particulier.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, et plus particulièrement les armes chimiques et biologiques, l'Espagne a ratifié le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, fait à Genève le 17 juin 1925.

L'Espagne est partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, du 10 avril 1972, qu'elle a ratifiée en 1979. En novembre 2021, elle a participé à la réunion des États parties à Genève, où elle a soutenu le renforcement de la Convention par un système efficace de vérification et de suivi des rapports nationaux. Elle a demandé que les contributions financières deviennent obligatoires, afin de renforcer l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques. Elle a en outre contribué aux travaux préparatoires de la neuvième Conférence d'examen de la Convention, qui doit se tenir en décembre 2022 et lors de laquelle doivent être fixées les priorités pour les cinq prochaines années.

L'Espagne a été l'un des premiers pays à signer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (Convention sur les armes chimiques), qu'elle a ratifiée le 3 août 1994. En tant que membre de l'OIAC, elle lance un appel pour que l'on évite toute polarisation au sein de cette organisation, et soutient pleinement le travail de son Secrétariat technique, dont elle souligne la rigueur et l'impartialité. Elle prépare actuellement ses contributions aux travaux de la prochaine Conférence de révision de la Convention sur les armes chimiques, qui se tiendra en 2023 et lors de laquelle seront définies les priorités d'action de l'OIAC pour la période suivant l'élimination des derniers arsenaux chimiques, également prévue pour 2023.

En ce qui concerne plus particulièrement les vecteurs d'armes de destruction massive, l'Espagne a souscrit au Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques et a participé aux efforts conjoints de l'Union européenne et de ses États membres pour promouvoir l'universalisation de cet instrument.

L'Espagne est par ailleurs partie à de nombreux instruments multilatéraux sur le désarmement et la non-prolifération des armes classiques, qu'elle contribue à promouvoir.

L'Espagne est partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, du 3 décembre 1997, qu'elle a ratifiée en 1999. Elle soutient le Plan d'action 2020-2024, qui a été approuvé à la quatrième Conférence d'examen de la Convention, tenue en novembre 2019. Elle est actuellement membre du Comité sur le respect des obligations fondé sur la coopération et coordonnatrice pour les questions de genre de cette convention.

Les forces armées espagnoles ont mené à bien d'importantes activités de formation au déminage, principalement dans le cadre de leur centre international de déminage, qui a contribué à la formation de 1 200 opérateurs de 22 pays du monde entier, mais aussi par leur participation à des missions internationales telles que l'ancienne Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan ou l'actuelle Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Ces dernières années, l'Espagne a contribué au fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines, au fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des États américains et au fonds pour la lutte antimines dans les Balkans.

L'Espagne est partie à la Convention sur les armes à sous-munitions du 3 décembre 2008, qu'elle a ratifiée en 2009. Entre 2018 et 2020, elle a présidé le comité de coordination de l'aide aux victimes. Elle est actuellement membre du comité sur l'universalisation.

L'Espagne est partie à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, qu'elle a ratifiée en 1982, ainsi qu'à ses cinq protocoles. En 2022, elle assure la présidence de la seizième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, qui doit se tenir à la fin de l'année. Dans le cadre de ce mandat, elle a donné un nouvel élan aux efforts d'universalisation de cet instrument, qui ont abouti jusqu'à présent à la ratification de celui-ci par la République des Philippines.

Toujours dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, l'Espagne contribue aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, qui s'emploie à apporter des solutions aux difficultés que posent les nouvelles technologies de ce type susceptibles d'être utilisées à des fins militaires.

L'Espagne participe à de nombreux instruments et forums sur le commerce des armes et le contrôle des exportations.

L'Espagne est partie au Traité sur le commerce des armes de 2014, qu'elle a ratifié la même année. Elle est actuellement le facilitateur du sous-groupe de travail sur l'application des articles 6 et 7 (interdictions et évaluation) du Traité, au sein du groupe de travail sur l'application effective du Traité.

L'Espagne est également partie à la Convention des Nations Unies de 2000 contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme). Elle applique en outre la résolution 55/255 de l'Assemblée générale, en date du 8 juin 2001, qui porte adoption du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention de Palerme.

L'Espagne participe au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'Espagne est partie et participe activement à tous les régimes de contrôle des exportations : l'Arrangement de Wassenaar, le Comité Zangger, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Groupe de l'Australie. Elle participe aussi à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, à l'Initiative pour la sûreté des conteneurs et à l'Initiative Megaports.

Une part fondamentale de l'action de l'Espagne en faveur du multilatéralisme en matière de non-prolifération et de désarmement est menée dans le cadre de l'Union européenne.

L'Espagne est soumise au système de garanties de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Chaque État membre dispose d'une agence chargée de la gestion des apports économiques. L'Espagne accueille l'entreprise commune de l'Union européenne appelée « Fusion for Energy », dont le siège se trouve à Barcelone. En outre, le Centro de Investigaciones Energéticas, Medioambientales y Tecnológicas et d'autres institutions et universités espagnoles participent à la mise au point de composants et de systèmes pour le Réacteur thermonucléaire expérimental international.

L'Espagne est active au sein du groupe de travail du Conseil de l'Union européenne sur la non-prolifération et l'exportations d'armes, tant dans les travaux sur la non-prolifération et le désarmement que dans ceux consacrés au contrôle des exportations d'armes conventionnelles, et elle participe au groupe de coordination de la Commission sur les exportations de biens et technologies à double usage.

Dans le cadre du groupe consultatif sur la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique de la Commission européenne a été créé en 2020 un groupe d'experts de la détection des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques, auquel l'Espagne participe. Les membres de ce groupe évaluent les menaces chimiques dans l'optique d'une potentielle attaque terroriste, en déterminant les agents chimiques et les précurseurs d'explosifs à prendre en considération et en vérifiant la capacité de traçage des équipements de détection actuels et l'effet des différentes substances en fonction du type de scénario.

Par l'intermédiaire du centre national d'épidémiologie et du réseau de laboratoires d'alerte biologique RE-LAB, l'Instituto de Salud Carlos III participe, en tant qu'entité affiliée, à la nouvelle action conjointe « TERROR » de la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne, dont le but est de faire en sorte que le secteur de la santé soit mieux préparé face au risque d'attaques terroristes biologiques et chimiques.

Toujours au niveau européen, l'Espagne promeut les principaux instruments multilatéraux de contrôle des armements dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'Espagne a tout d'abord été liée par les mesures de confiance énoncées dans l'Acte d'Helsinki de 1975. La Conférence de Madrid, qui s'est tenue de 1980 à 1983, a ensuite vu l'établissement du mandat de Madrid pour la négociation de mesures de confiance et de sécurité, dans lequel est définie, entre autres, la zone d'application de ces mesures. Celles-ci ont été confirmées par le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, qui couvre l'Europe dans son ensemble ainsi que la zone maritime et l'espace aérien contigus. Il s'agit d'un document politiquement contraignant qui a été actualisé en 2011 afin d'améliorer et d'étendre son application. L'Espagne prône sa modernisation.

En octobre 2021, l'Espagne a organisé un double événement consacré au Document de Vienne de 2011 (la visite d'une base aérienne et celle d'installations militaires à Saragosse), auquel ont participé des représentants des pays signataires du Document, un représentant du Centre de prévention des conflits et des représentants du Maroc et de la Tunisie.

L'Espagne est partie au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui a été signé en 1990 et est entré en vigueur le 9 novembre 1992. Depuis lors, plus de 60 000 unités d'armement conventionnel des catégories limitées par le Traité ont été détruites, et plus de 4 000 inspections sur le terrain ont été effectuées. L'Espagne a également signé, ratifié et mis en œuvre le Traité « Ciel ouvert », entré en vigueur en 2002.

L'Espagne regrette que ces mécanismes de l'OSCE connaissent des difficultés depuis l'agression militaire lancée contre l'Ukraine par la Fédération de Russie, avec la collaboration du Bélarus.

Dans le cadre de son engagement en faveur du multilatéralisme, l'Espagne participe au dialogue structuré de l'OSCE sur les défis et les risques actuels et futurs, initiative issue du Conseil ministériel de l'OSCE tenu à Hambourg en 2016 qui vise à redynamiser la maîtrise des armements et les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe. Elle a présidé le groupe de travail informel du dialogue structuré en 2020 et 2021.

L'Espagne applique d'autres instruments de l'OSCE, tels que le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, l'Échange global d'informations militaires et le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre.

L'Espagne a en outre contribué à la mise en œuvre des accords de stabilisation régionale établis par l'annexe 1-B des accords de Dayton et Paris pour l'ex-Yougoslavie.

Dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Espagne défend l'utilité des dialogues structurés avec les partenaires non membres, notamment la Commission OTAN-Ukraine, l'Initiative de coopération d'Istanbul et le Dialogue méditerranéen. Elle a organisé dans ce cadre le Dialogue méditerranéen de la jeunesse et a participé à divers événements de partenariat de l'OTAN. L'agression russe en Ukraine a rendu irréalisable la poursuite du dialogue mené par l'entremise du Conseil OTAN-Russie jusqu'en janvier 2022.

III. Désarmement

L'Espagne est en faveur d'un désarmement général et complet. Elle participe activement à tous les forums et accords internationaux sur le désarmement et la non-prolifération, s'agissant aussi bien des armes classiques que des armes de destruction massive, assumant pleinement ses engagements politiques, juridiques et financiers.

L'Espagne réaffirme son attachement à la Conférence du désarmement, qui, depuis 1979, est la seule instance où les principaux pays engagés dans la non-prolifération et le désarmement sont présents en permanence pour écouter et interpeller la communauté internationale sur des domaines essentiels à la stabilité mondiale. L'Espagne se félicite des résultats obtenus dans le cadre de la Conférence en tant qu'instance de négociation des principaux traités relatifs à la non-prolifération et au désarmement et appuie les propositions relatives à un programme de travail qui permette d'obtenir des progrès concrets dans les domaines du désarmement nucléaire, des garanties négatives de sécurité et de l'espace extra-atmosphérique. Dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques et la remise en cause du système de non-prolifération, la résilience d'une Conférence du désarmement où la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales est assumée conjointement devient encore plus importante.

L'Espagne redit avoir pour objectif que se conclue au plus vite la négociation, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au document [CD/1299](#) et au mandat qui y est énoncé. Dans l'intervalle, et bien que cela soit insuffisant, elle se félicite que les États dotés d'armes nucléaires ou de technologies nucléaires en général aient unilatéralement déclaré un moratoire sur la production de matières fissiles.

Preuve de son attachement aux travaux de la Conférence du désarmement, l'Espagne exerce en 2022 les fonctions de coordination de l'organe subsidiaire 2 (prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées), créé par la décision [CD/2229](#).

Le désarmement et la limitation des armements au niveau bilatéral contribuent grandement à la paix et à la sécurité internationales. L'Espagne est préoccupée par la détérioration des accords auxquels étaient parvenus la Russie et les États-Unis pour contrôler et réduire leur arsenal nucléaire, comme l'abandon du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La prorogation du nouveau Traité START en février 2021 et l'ouverture de pourparlers sur la stabilité stratégique entre les deux puissances en vue de la mise en place d'un nouveau dispositif de maîtrise des armes nucléaires étaient des mesures encourageantes, mais la suspension de ces pourparlers à la suite de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, ainsi que certaines déclarations publiques qui semblent indiquer un abaissement du seuil d'utilisation des armes nucléaires, sont, elles, inquiétantes. À cela s'ajoutent les difficultés liées à l'émergence d'équipements et de technologies tels que les nouveaux missiles hypersoniques, très manœuvrables, ou les systèmes d'armes dotés d'une autonomie croissante, qui augmentent le risque d'escalade.

L'Espagne appelle à l'intégration de la dimension de genre dans les actions en faveur de la non-prolifération et du désarmement. Elle a joué un rôle de copilote sur cette question dans le cadre du Programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. Dans ce contexte, en juillet 2019, elle a organisé le tout premier séminaire mondial sur le genre et le désarmement, auquel a participé Rafael Grossi, alors Président de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération et actuel Directeur général de l'AIEA. Elle encourage la

participation des femmes aux actions diplomatiques en faveur de la non-prolifération et du désarmement ainsi que celle des femmes scientifiques aux discussions se tenant sur le sujet. Elle veille à rappeler la contribution distincte et l'impact différencié des femmes et des filles dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. Elle défend également l'importance du lien entre l'éducation et le désarmement et souligne le rôle que peuvent jouer les jeunes dans ce domaine. Les questions de genre et la jeunesse sont des aspects que l'Espagne s'emploie à mettre en avant, par exemple dans le cadre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, mentionnée plus haut.

Grèce

[Original : anglais]
[26 mai 2022]

Le respect du droit international et du principe des relations de bon voisinage est d'une importance capitale pour préserver et renforcer la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne. La Grèce, en tant que pilier de la stabilité dans la région, a toujours été attachée aux règles du droit international et reste un ardent défenseur du principe du règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies. En outre, la Grèce a toujours exercé ses droits souverains dans ses zones maritimes dans le respect du droit international de la mer, énoncé dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, en s'abstenant de toute activité susceptible d'exacerber les tensions et de mettre en péril la paix et la sécurité régionales. La Grèce a souligné à plusieurs reprises l'importance de respecter la souveraineté, les droits souverains et la juridiction de chaque État sur ses zones maritimes conformément au droit international, y compris la Convention, et condamne fermement tout acte ou rhétorique d'un État remettant en cause ces principes.

Türkiye

[Original : anglais]
[26 mai 2022]

Dans sa résolution [76/65](#), l'Assemblée générale a encouragé tous les pays de la Méditerranée à travailler ensemble, dans un esprit de partenariat multilatéral, afin de surmonter les difficultés que connaît la région et de parvenir à l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération, garantissant la paix, la stabilité et la prospérité. La Türkiye, qui compte l'un des littoraux les plus longs de la mer Méditerranée et l'une des coautrices de la résolution [76/65](#), souhaite que la Méditerranée orientale devienne une région de coopération et a toujours été favorable au dialogue.

Pour atteindre cet objectif, la Türkiye est consciente de l'importance de la coopération entre les États de la région sur la base de l'égalité des droits. Aujourd'hui, la mer Méditerranée est une région de conflit éventuel plutôt que de coopération, en raison des rivalités géopolitiques et géoéconomiques constantes entre les différents acteurs. Les agissements unilatéraux de certains pays aggravent malheureusement la situation.

Coopération internationale

La Türkiye attache une importance particulière à l'action de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, qui concoure à la stabilité. Compte tenu de la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive, y compris leur acquisition par des terroristes, ces efforts sont des catalyseurs essentiels de la paix et de la sécurité non seulement régionales mais aussi mondiales. La Türkiye souhaite voir tous les pays partager unanimement les objectifs de désarmement et de non-prolifération et œuvrer collectivement à un environnement plus sûr et plus stable dans la région de la Méditerranée. Elle est partie aux principaux traités et régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération et appuie à cette fin la création de zones exemptes d'armes nucléaires, y compris une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Située à la croisée des principales routes commerciales, la Türkiye accorde une attention particulière à la prévention des transferts d'armes illicites. Elle est également partie à tous les régimes de contrôle des exportations d'armes classiques et d'équipements et de technologies à double usage, à savoir l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage, le Régime de contrôle de la technologie des missiles, le Comité Zangger, le Groupe des fournisseurs nucléaires et le Groupe de l'Australie.

En tant qu'État participant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et pays de la région de la Méditerranée orientale, la Türkiye accorde une grande importance au groupe des États méditerranéens associés pour la coopération de l'OSCE. Elle maintient les questions liées à la Méditerranée en tête de liste des priorités de l'Organisation et appuie le renforcement du dialogue avec ses partenaires méditerranéens dans les instances pertinentes de l'OSCE.

En outre, en tant que membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Türkiye apprécie le Dialogue méditerranéen de l'alliance du fait qu'elle partage l'objectif de ce dernier, à savoir concourir à la sécurité et à la stabilité régionales au moyen d'un renforcement de la coopération pratique, notamment d'un resserrement du dialogue politique existant, de la mise en place d'une interopérabilité, de l'élaboration de la réforme de la défense et de la participation à la lutte contre le terrorisme.

En tant qu'État côtier, la Türkiye a à cœur d'appuyer activement et de manière responsable les efforts visant à faire de la Méditerranée une zone de paix, de démocratie et de prospérité ainsi qu'à renforcer la coopération dans la région. En tant que pays candidat à l'Union européenne, elle est également membre de l'Union pour la Méditerranée et de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, qui rapprochent les pays de la région, et contribue à leurs travaux.

Moyen-Orient

La Türkiye considère que la communauté internationale devrait accélérer ses efforts en vue de trouver une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien, fondée sur la solution des deux États et les paramètres établis par l'ONU, afin d'éviter une nouvelle escalade, des violences et ses souffrances au Moyen-Orient.

Afrique du Nord

La stabilité globale en Afrique du Nord reste précaire en raison de la persistance des tensions politiques depuis 2011 et des difficultés économiques qui ont été exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Les indicateurs économiques et sociaux ne se sont pas améliorés depuis lors.

Face à cette situation peu prometteuse, la communauté internationale se doit d'agir en étroite coordination pour consolider la stabilité et la prospérité dans le bassin méditerranéen.

Toute instabilité dans la région pourrait avoir des retombées négatives au Sahel et sur l'ensemble du continent africain dans bon nombre de domaines, notamment le terrorisme, la migration irrégulière et la sécurité alimentaire et énergétique. Dans cette optique, la Türkiye entend contribuer à la stabilité et à la prospérité de la région et appuie l'action internationale menée sur ce plan.

La Libye témoigne de cet engagement. Les efforts déployés par la Türkiye à ce jour ont permis d'instaurer un cessez-le-feu, d'ouvrir la voie au processus de Berlin, de relancer le processus politique et de mettre le pays sur la voie des élections.

La tenue d'élections nationales libres et régulières sur des bases constitutionnelles consensuelles sera fondamentale. La Türkiye appuie à cette fin les mesures prises par les institutions libyennes sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Elle continue également de participer au processus politique mené et contrôlé par les Libyens, ainsi qu'à l'action de réconciliation.

Il est tout aussi important d'aider la Libye à renforcer ses capacités et à établir un dispositif de sécurité à part entière.

Question de Chypre

La question de Chypre remonte à 1963, lorsque les Chypriotes grecs ont expulsé les Chypriotes turcs des organes et institutions publics partenaires et de leurs foyers, en violation des traités de 1960 et de toutes les normes relatives aux droits humains. En d'autres termes, la République de Chypre, qui avait été créée en 1960, a cessé d'exister en 1963 et, depuis, il n'existe pas d'autorité unique pour représenter l'ensemble de l'île. Aujourd'hui, le fait est qu'il existe deux États et deux peuples sur l'île.

Dans ce contexte, la Türkiye estime qu'un règlement juste, durable, viable et mutuellement acceptable de la question de Chypre tenant compte de la réalité de l'île contribuerait à renforcer la stabilité et la sécurité dans la région de la Méditerranée. Elle estime en ce sens que seul un règlement négocié, fondé sur le dialogue et la diplomatie peut être viable.

La Türkiye est fermement convaincue que le fait de bafouer de manière persistante les droits et aspirations légitimes des Chypriotes turcs perpétuera l'instabilité et les tensions dans la région de la Méditerranée. Elle souligne qu'il convient de toute urgence de réaffirmer l'égalité souveraine inhérente et l'égalité de statut international du peuple chypriote turc.

Ressources en hydrocarbures

La découverte de ressources en hydrocarbures a exacerbé la situation en Méditerranée. La Türkiye estime toutefois que celles-ci peuvent également inciter à la coopération entre des États riverains.

Politique en Méditerranée orientale

La politique de la Türkiye à l'égard des questions relatives à la Méditerranée orientale comporte deux dimensions.

La première est liée à la délimitation des frontières maritimes en Méditerranée orientale. D'après le droit international, les États côtiers doivent engager des négociations afin de parvenir à un accord sur les frontières maritimes. Cet accord doit

être fondé sur le principe de l'égalité et de l'équité de traitement de chaque partie. Dans cette optique, la Türkiye a toujours été prête à entamer des négociations pour la délimitation d'espaces de juridiction maritime fondées sur le droit international et le principe d'égalité entre tous les États côtiers de la Méditerranée orientale avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques.

La seconde dimension de la politique de la Türkiye en Méditerranée orientale a trait à la protection des droits des Chypriotes turcs pour ce qui est des ressources en mer. Les Chypriotes turcs, en tant que copropriétaires de l'île, ont des droits égaux à ceux des Chypriotes grecs concernant les ressources marines. Il s'agit également d'un principe établi, convenu au moyen d'un processus de l'ONU qui dure depuis des décennies. Il est de la plus haute importance de parvenir à un accord qui pourrait établir un mécanisme de partage équitable des revenus entre les deux peuples au sujet des ressources en hydrocarbures autour de l'île de Chypre.

La Türkiye se déclare de nouveau prête à apporter tout son appui pour garantir une solution juste, équitable et pacifique à toutes les questions en suspens, dont la délimitation équitable des zones de juridiction maritime avec tous les États côtiers concernés, conformément au droit international, afin de concourir davantage à la stabilité et à la prospérité de l'ensemble du bassin méditerranéen. Elle estime que l'édification de la paix et de la stabilité en Méditerranée ne sera possible que par la voie du dialogue et de la coopération.

À cette fin, le Président Recep Tayyip Erdoğan avait préconisé la tenue d'une conférence régionale sur la Méditerranée orientale en 2020. Elle pourrait être l'occasion de créer un mécanisme de coopération inclusif avec la participation de tous les États riverains. La Türkiye attend de toutes les parties de la Méditerranée orientale qu'elles appuient cette proposition constructive et innovante.

Crise humanitaire

La crise humanitaire en Syrie, en particulier dans le nord-ouest du pays, n'a que trop duré, tandis que les besoins humanitaires vont croissant. Le nord-ouest de la Syrie compte 4,4 millions d'habitants, dont 2,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La COVID-19 a aggravé une situation humanitaire déjà catastrophique.

À cet égard, il est capital de répondre aux besoins de ces personnes de manière ininterrompue et durable, pour la sécurité de la région de la Méditerranée. En coopération avec le mécanisme transfrontalier des Nations Unies, la Türkiye fournit une aide vitale au nord-ouest de la Syrie, évitant ainsi de nouveaux déplacements, y compris vers les pays du bassin méditerranéen.

La Türkiye, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde depuis huit ans, continue d'épauler 4 millions de personnes qui sont sous sa protection. Elle estime que le fait de sauver les vies des migrants et des demandeurs d'asile est une responsabilité morale.

Plusieurs rapports d'organisations internationales respectables ont signalé de graves violations des droits humains aux frontières, notamment des mauvais traitements, des violences verbales et physiques, la saisie d'effets personnels et des refoulements, ainsi que l'implication, dans ces violations, des autorités chargées de la gestion des frontières. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations ont également publié des déclarations officielles demandant des enquêtes sur les cas de refoulement signalés et la cessation de cette pratique. Le droit international doit être respecté dans la gestion des frontières extérieures.

III. Réponse reçue de l'Union européenne

[Original : anglais]
[31 mai 2022]

Le renforcement de la sécurité et de la coopération régionale dans le bassin méditerranéen, et plus généralement au Moyen-Orient, reste en tête des objectifs du programme européen. Un voisinage méridional démocratique, plus stable, plus respectueux de l'environnement et plus prospère est une priorité stratégique de l'Union européenne. À la suite de l'adoption le 9 février 2021 du nouveau programme pour la Méditerranée, qui propose notamment le renforcement des liens de partenariat de l'Union européenne sur les questions de sécurité avec les pays de la région, l'Union a progressé sur le plan de la mise en œuvre dans tous les domaines prioritaires.

Au cours de l'année écoulée, l'Union européenne a déployé des efforts considérables pour améliorer la coopération régionale en Méditerranée en renforçant son appui et sa coopération avec l'Union pour la Méditerranée, la Ligue des États arabes, la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et l'Organisation de la coopération islamique. Le renforcement de cet engagement a été illustré par la création, à la section Moyen-Orient et Afrique du Nord du Service européen pour l'action extérieure, d'une division spécialisée dans les affaires régionales.

L'Union pour la Méditerranée a concouru à la promotion d'une région plus pacifique, sûre, verte, prospère et inclusive par la création, au moyen du dialogue et de la coopération, d'un environnement politique susceptible d'atténuer les tensions touchant ses membres. Du fait de la pandémie, les contacts avec la Ligue des États arabes se sont limités à la tenue d'une réunion informelle de bilan des hauts responsables en décembre 2021, qui a préparé les réunions importantes qui ont eu lieu en juin 2022 au Caire.

L'Union européenne cherche à renforcer le partenariat avec le Conseil de coopération du Golfe et ses membres à la suite de la déclaration d'Oula qui a mis fin à ce qui a été qualifié de « clivage interne » du Golfe. Renouant avec cet engagement, le vingt-sixième Conseil conjoint de l'Union européenne et du Conseil de coopération du Golfe a fourni un cadre en vue d'échanges sur la sécurité régionale et a approuvé un programme quinquennal de coopération conjointe. En mai 2022, l'Union européenne a adopté une communication conjointe sur un partenariat avec le Golfe.

L'Union européenne souhaite se concerter avec les partenaires du voisinage méridional dans les instances multilatérales, notamment sur le climat, la paix et la sécurité, sur les questions mondiales sur la base du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable et sur le renforcement du commerce fondé sur des règles, l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains et du droit international. En tant qu'États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les États membres de l'Union européenne continuent d'encourager la coopération et le dialogue sur des questions de sécurité plus vastes dans le cadre du Partenariat méditerranéen pour la coopération de l'OSCE.

Dans la mise en œuvre du programme pour la Méditerranée, l'Union européenne met à profit toute sa panoplie d'outils. La communication conjointe sur un partenariat renouvelé et les documents conjoints constituent le fondement des programmes pluriannuels, qui orientent l'aide financière de l'Union européenne pour la période 2021-2027. Des programmes indicatifs pluriannuels devraient être mis en place pour tous les partenaires du Sud en 2022. Des mesures relatives au plan économique et d'investissement sont en cours. Dans le cadre du nouvel Instrument de voisinage, de

coopération au développement et de coopération internationale de l'Union européenne, jusqu'à 7 milliards d'euros seraient alloués à sa mise en œuvre pour la période 2021-2027, ce qui permettrait de mobiliser jusqu'à 30 milliards d'euros d'investissements privés et publics dans la région. Par la voie de sa passerelle mondiale, sa nouvelle stratégie de connectivité, l'Union européenne intensifie son aide aux partenaires pour répondre à leurs besoins en infrastructures.

Les efforts conjoints visant à prévenir et à régler les conflits sont des priorités primordiales. L'Union européenne est l'un des principaux fournisseurs d'assistance humanitaire et d'aide au développement dans la région de la Méditerranée et peut déployer un large éventail d'instruments au moyen de l'approche tenant compte du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Elle déploie des missions et des opérations dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune, de son action de médiation et de stabilisation et des mesures restrictives.

L'Union européenne continue de préconiser une solution politique au conflit en Syrie, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Elle est le plus grand bailleur de fonds, concernant la crise syrienne, ayant alloué un montant total de 3,7 milliards d'euros pour 2021 et au-delà. Elle participe à la recherche d'une solution durable pour les réfugiés syriens, qui ne pourra être autre que celle d'un retour volontaire vers leur lieu d'origine, en toute sécurité et dans la dignité, dès lors que la situation sur le terrain le permettra, selon les conditions définies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

L'appui apporté par l'Union européenne à la région du Sahel est essentiel pour la stabilité en Méditerranée. Un soutien particulier a été accordé à la coalition du Groupe de cinq pays du Sahel, créée en 2014, et à sa force conjointe, constituée en 2017. La présence de l'Union européenne comprend plusieurs missions militaires et civiles de la politique de sécurité et de défense commune dans la région.

L'Union européenne s'est jointe à la Ligue des États arabes, à l'ONU et à l'Union africaine pour former le Quatuor pour la Libye, afin de concourir à l'action visant à trouver une solution à la crise.

Dans le programme pour la Méditerranée, l'Union européenne a également noté la nécessité de renouveler les efforts pour parvenir à un règlement dans le processus de paix au Moyen-Orient. Elle cherche à encourager l'action visant à renforcer les perspectives d'une solution négociée des deux États, sur la base des paramètres convenus au niveau international, ainsi que de la paix et de la sécurité dans la région, notamment en s'appuyant sur l'établissement récent de relations diplomatiques entre Israël et un certain nombre de pays arabes.

Une partie d'appui de l'Union européenne en matière de sécurité portait sur les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans la région. Elle a fait preuve de souplesse en répondant rapidement aux problèmes occasionnés par la pandémie de COVID-19 dans plusieurs pays. Le Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région de la Méditerranée finance des projets d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les centres d'excellence chimique, biologique, radiologique et nucléaire de l'Union européenne contribuent à ces tâches, notamment en Algérie et au Maroc.

L'Union européenne a continué de coopérer avec ses partenaires du Sud pour lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation menant à l'extrémisme violent en appuyant le renforcement des capacités institutionnelles et l'élaboration des lois pertinentes. Les travaux des experts en lutte contre le terrorisme et en sécurité se poursuivent au sein des délégations de l'Union européenne.

La migration demeure une priorité pour l'Union européenne et ses partenaires. Des mesures sont prises pour apporter une aide vitale à des millions de réfugiés et de personnes déplacées, remédier aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, protéger les frontières extérieures de l'Union européenne et renforcer encore la coopération avec les partenaires internationaux. Les initiatives recouvrent l'élargissement des compétences de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Le système de gestion de l'asile de l'Union européenne a été mis à niveau avec un système Eurodac renforcé qui permet le stockage de données biométriques. La coopération entre les forces de sécurité comprend des exercices conjoints tels que le Système de partage d'informations sur l'environnement de 2020 et un projet d'alerte rapide pour une meilleure connaissance de la situation, notamment dans le cadre de la coopération maritime et frontalière, ainsi que le programme d'observation de la Terre, qui applique les données du programme Copernicus à la sécurité maritime.

L'Union européenne accompagne les activités de l'ONU dans cette région au moyen du financement et de la coopération technique. Cela s'applique spécifiquement au HCR et à l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi que dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine-Union européenne sur la Libye.

Les missions et les opérations menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune le long des principaux itinéraires de migration permettent de renforcer la capacité régionale. L'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée a été adoptée en 2020 pour succéder à l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (2015-2020), dont l'objectif principal a été réorienté vers l'application de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU conformément aux résolutions [1970 \(2011\)](#) et [2292 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux mesures prises par l'ONU contre l'exportation illicite de pétrole en provenance de Libye en faveur du renforcement des capacités et de la formation de la garde côtière et de la marine libyennes. La Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye aide les autorités libyennes à démanteler les réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le terrorisme.

L'Union européenne s'inquiète de l'instrumentalisation par des parties tierces de la pression migratoire exercée le long du couloir de migration de la Méditerranée orientale, ainsi que de la diffusion d'informations mensongères et de fausses nouvelles sur les souffrances des personnes empruntant ce couloir. À cet égard, il s'impose de renforcer la coopération et la capacité des partenaires de lutter contre ces problèmes.